

## COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2020

Nombre de conseillers  
en exercice : 19  
présents : 16  
pouvoirs : 3  
votants : 19

Sous la présidence de Monsieur Philippe RENAULD, Maire

**Etaient présents** : M. Philippe RENAULD, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Jean-Louis QUÉTEL, Mme Colette KLAG, M. Daniel LESCASSE, M. Jacky CLERC HENNER, Mme Géraldine DORINGER, Mme Jennifer TREILLARD, Mme Anne MULLER, M. Guy LALLEMAND, Mme Christel MEYER, M. Éric MESSEIN, Mme Bénédicte MAZY, M. Sébastien KLEIBER, Mme Marie-Claire BOUR, M. Frédéric ROBART.

**Se sont excusés** : M. Serge WINGLER (procuration de vote à M. Jacky CLERC-HENNER), Mme Valérie WANTZ (procuration de vote à M. Philippe RENAULD), M. Florian BREISCHE (procuration de vote à Mme Jennifer TREILLARD).

**Etait absent** : Néant

Secrétaire de séance : M. Sébastien KLEIBER, assisté de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

\*\*\*\*\*

### **Loyers communaux**

**43/2020**

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est suggéré de ne pas appliquer de hausse sur fixer le prix de location des logements communaux à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les prix mensuels suivants pour les loyers communaux :

Logement avec un garage rue de l'Eglise	425.00 €
Logement 2 avec un garage rue de l'Eglise	385.00 €
Logement rue de la Chavée	415.00 €
Logement rue du Clou rez-de-chaussée	550.00 €
Logement rue du Clou 1 <sup>er</sup> étage	550.00 €
Entrepôt à proximité du canal	155.00 €
Terrain derrière le cimetière (loyer annuel)	50.00 € / an
Terrain près de l'aire de jeux Moselis (loyer annuel)	50.00 € / an
Terrain rue Foch cadastré section 2 n°152	20.00 € / an
Petit terrain en contrebas de la salle Notre Dame (loyer annuel)	20.00 € / an

Concernant les locataires des logements 2, rue du Clou, une avance sur charges, correspondant aux frais d'électricité des communs, de l'entretien de la chaudière et de chauffage gaz sera prélevée mensuellement pour un montant de 120.00 €. Une régularisation des charges, sur justificatifs sera réalisée en fin d'année.

## COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2020

#### Droits de place publique

**44/2020**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de maintenir pour 2021 les droits de place de la fête patronale à leur niveau de 2020, à savoir :

Autoskooters :	280.00 €
Manèges d'enfants, stand de tir, casino :	93.00 €
Stands de confiseries	80.00 €
Stands de loterie	63.00 €
Parapluie de jouets – installations diverses	33.00 €

Par ailleurs, les ventes déballage sur les places publiques seront tarifées comme suit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 :

Vente occasionnelle	42.00 €
Vente régulière	10.00 €

#### Emplacements brocante et marché de Noël

**45/2020**

Dans le cadre de l'organisation de la brocante, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2021 les droits de place comme suit :

Particulier résidant à l'extérieur de la commune :

- emplacement extérieur : 10 € par emplacement de 4 mètres (limité à 12 mètres)
- emplacement intérieur : 15 € par emplacement de 4 mètres

Particuliers de Novéant : 5 € dans la limite de 4 mètres ; au-delà tarif des personnes extérieures.

Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël, le Conseil Municipal fixe les droits de place à compter du marché de Noël 2021 à 5 € la table (dans la limite de 3 tables) et 1 € la grille.

#### Locations du Centre Socio Culturel

**46/2020**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location du centre socio culturel de l'année 2021 comme suit :

Week-end	Habitants de la Commune :	400.00 €
	Associations subventionnées	400.00 € 1 <sup>ère</sup> utilisation : 160.00 €
	Extérieurs :	700.00 €

## COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2020

Journée du lundi au jeudi	Habitants de la Commune :	200.00 €
	Associations subventionnées	200.00 €
	Extérieurs :	400.00 €
Forfait 5 heures	Habitants de la Commune :	110.00 €
Une salle, du lundi	Associations subventionnées	gratuit
Au vendredi	Extérieurs :	220.00 €
Forfait 5 heures + cuisine	Habitants de la Commune :	185.00 €
Une salle, du lundi	Associations subventionnées	80.00 €
Au vendredi	Extérieurs :	300.00 €
Activités permanentes	Habitants de la Commune :	18.50 € l'heure
Une salle	Associations subventionnées	gratuite
	Extérieurs :	37.00 € l'heure
Vente déballage	Habitants de la Commune :	122.00 €
Une salle	Associations subventionnées	selon demande
	Extérieurs :	244.00 €
Mise à disposition local RAM	C.C.M.M.	210.00 €/mois
Réveillon du Nouvel An 2021/2022		730.00 €

Un chèque de caution d'un montant de 600.00 € sera demandé pour toute location avant la remise des clés.

En période de chauffe, une participation relative à la consommation de gaz sera facturée à raison de 0.50 € par m<sup>3</sup> consommé selon relevé effectué par les services communaux.

### Locations de la Salle Polyvalente

**47/2020**

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission des Finances, décide de maintenir les tarifs de location de la salle polyvalente mentionnés ci-après pour 2021, à savoir :

#### TARIFS JOURNALIERS :

Particuliers de Novéant :	
Grande salle :	420.00 €
Associations de Novéant (manifestation à but lucratif) :	
Grande salle :	160.00 €
Personnes extérieures à la commune :	
Grande salle :	650.00 €

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2020**

Réveillon du Nouvel An:

Particuliers ou associations de Novéant : 850.00 €

TARIFS HORAIRES : (dans la limite de 5 heures)

Particuliers ou associations de Novéant : 25.00 €

Personnes extérieures à la commune : 42.00 €

En période de chauffe, une participation relative à la consommation d'électricité sera facturée à raison de 90% du coût hors abonnement du kWh, selon relevé effectué par les services communaux.

**Concessions de cimetière et columbarium****48/2020**

Sur proposition de la commission de finances, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des concessions de cimetière à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 comme suit :

Concessions trentenaires :

1 mètre x 2 mètres : 200.00 €

2 mètres x 2 mètres : 400.00 €

Concessions cinquantenaires :

1 mètre x 2 mètres : 300.00 €

2 mètres x 2 mètres : 600.00 €

Vente d'un caveau à deux places 970.00 €

Vente d'un caveau à une place 500.00 €

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des concessions du columbarium comme suit :

Case dans la pyramide :

Concession de 15 ans : 400.00 €

Concession de 30 ans : 750.00 €

Concession de 50 ans : 1200.00 €

Places individuelles :

Concession de 15 ans : 460.00 €

Concession de 30 ans : 915.00 €

Concession de 50 ans : 1530.00 €

Dispersion des cendres (jardin du souvenir): 50.00 €

**Tarifs de l'eau****49/2020**

Le Conseil Municipal, après estimation des besoins prévisionnels du financement du budget primitif « M49 » relatif aux services de l'eau et de l'assainissement, décide de fixer comme suit le tarif par mètre cube d'eau à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2021 :

Prix de l'eau : 1.12 €

## COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2020

Prix de l'assainissement :	1.36 €
Redevance antipollution (fixée par l'agence de bassin) :	0.35 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : (fixée par l'agence de bassin) :	0.233 €

Ainsi, le prix total du mètre cube d'eau connaîtra une hausse de 0.32 % par rapport au tarif pratiqué en 2020 pour s'établir à 3.063 €, au lieu de 3.053 €.

Le tarif annuel de location des compteurs est fixé comme suit : compteurs type « R3 » : 10.00 € ; type « R5 » : 25.00 € ; type « R9 » : 120.00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, concernant les nouvelles constructions, de faire installer les compteurs en limite de propriété et hors gel.

La participation pour le financement de l'assainissement collectif est reconduite conformément à la délibération n°34/2012 prise le 11 juin 2012 (soit 15.00 € par m<sup>2</sup> de surface de plancher).

### **Approbation du programme de travaux sylvicoles pour 2021**

**50/2020**

Monsieur l'Adjoint chargé de la gestion de la forêt expose à l'assemblée le devis des travaux forestiers pour l'année 2021 soumis par l'O.N.F. à l'approbation du Conseil municipal.

Les programmes proposés par M. Christian Frache, de l'O.N.F., sont les suivants :

Programme des travaux d'exploitation : abattage, façonnage et débardage de bois d'œuvre pour un volume prévisionnel de 137 m<sup>3</sup>. Les parcelles en vente d'affouage représentent un volume total prévisionnel de 110 m<sup>3</sup>.

L'ensemble de ces travaux (travaux d'exploitation et de débardage, travaux de cubage et classement des bois, matérialisation et réception des lots de bois de chauffage) s'élève à 1 395.07 € H.T. en fonctionnement, honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre compris, pour une recette prévisionnelle de 11 811.00 €.

D'autre part, l'ONF établit annuellement un état d'assiette des coupes, qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Il est proposé au Conseil d'approuver :

- le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2021 ;
- l'état d'assiette 2022

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le programme proposé pour 2021 ainsi que l'état d'assiette 2022.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2020

**CCMM : Approbation du rapport de la CLECT 2020**

**51/2020**

Vu l'article 1609 nonies C du C.G.I. (Code Général des Impôts) qui précise : « La CLECT chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211- 5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal » ;

Vu le transfert de compétence « Fourrière animale » et la délibération du Conseil Communautaire du 26/09/2019 ;

Vu le rapport présenté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué les charges liées à la nouvelle compétence « Fourrière animale » suivant la méthodologie dérogatoire :

- calcul du coût du transfert de charges, par méthode dérogatoire, basé sur le coût contractuel réel 2020 et
- détermination d'un coût par habitant sur la base des données INSEE ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte ledit rapport de la CLECT.

**CCMM : Participation au programme de gestion différenciée des espaces publics**

**52/2020**

Dans le cadre de son plan de préservation de la biodiversité entériné lors du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020, la Communauté de Communes Mad et Moselle va engager une action sur les pratiques d'entretien des espaces verts et l'aménagement des espaces publics par un programme de gestion différenciée et durable des espaces publics.

Avec l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région Grand-Est, la Communauté de Communes Mad et Moselle a missionné l'organisme FREDON Grand-Est pour la réalisation de ce travail notamment la réalisation de plan de gestion sur 8 communes.

La commune de Novéant-sur-Moselle s'est portée volontaire pour bénéficier de cette étude.

Une charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics – démarche « zéro pesticide » est proposée et jointe à la présente délibération.

# COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- s'engage dans le programme de gestion différenciée de la CCMM
- accepte la « charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics »
- autorise le Maire à signer la charte Régionale
- s'engage à faciliter le travail de l'organisme FREDON tout au long des travaux de prospection sur la commune

La séance est close à 22h21.

Délibérations n°43/2020 à 52/2020

Émargements des membres présents :

Philippe RENAULD, Maire		Frédéric ROBART	
Stéphanie JACQUEMOT, 1 <sup>ère</sup> Adjointe		Christel MEYER	
Jean-Louis QUÉTEL, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		Éric MESSEIN	
Colette KLAG, 3 <sup>ème</sup> Adjointe		Bénédicte MAZY	
Daniel LESCASSE, 4 <sup>ème</sup> Adjoint		Sébastien KLEIBER	
Jacky CLERC HENNER		Marie-Claire BOUR	
Jennifer TREILLARD		Serge WINGLER	EXCUSÉ
Anne MULLER		Géraldine DORINGER	
Guy LALLEMAND		Florian BREISCHE	EXCUSÉ
Valérie WANTZ	EXCUSÉE		